



DÉCISION

Portant nomination des membres du Cabinet du Président de l'ANAD

Le Président de L'ANAD,

Vu la CHARTE révisée de l'ANAD et notamment en ses articles 8 et 9,

DÉCIDE

Article 1 : les responsables des partis politiques membres de l'ANAD dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1-Vice-président de l'ANAD :

- Dr Zotomou KPOGHOMOU, Président de l'UDRP ;
- Mr Thierno Seydou BAYO, Secrétaire Général du PS ;
- Dr Diao BALDE, Président de l'UGN ;
- Mr Diabaty DORE, Président du RPR.

2- Conseillers du Président :

- Mr Etienne SOROPOGUI, Président de NVC ;
- Dr Alpha Mady SOUMAH, Président de l'UNP ;
- Mr Lounceny DIOUBATE, Président de GEM.

3- Porte-Parole délégué de l'ANAD :

- Mr Etienne SOROPOGUI, Président de NVC, Conseiller du Président ;

Article 2 : la présente Décision qui prend effet à partir de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Conakry, le 04 Août 2023



Cellou Dalein DIALLO

Président de L'ANAD